

Image not found or type unknown



## Un proces `en presence d'un tiers qui desavoue

Par **andre Farkas**, le **14/01/2009** à **07:35**

On me fait un proces. Je recois donc l'assignation. L'assignation dit `en presence de Mme X`. J'appelle Mme X qui tombe des nues : elle n`etait pas au courant et elle n'est pas d'accord. Elle envoie un recomande AR a l'avocat de la partie adverse avec copie a moi. La question est : ceci justifie-t-il l'annulation de la procedure ? Que disent les textes et concretement que dois-je faire ?

Par **Tisuisse**, le **14/01/2009** à **08:54**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant ! vous connaissez ?

C'est un procès au civil ou au pénal ?

Par **andre Farkas**, le **16/01/2009** à **06:45**

Bonjour

Il s'agit d'un procès au civil.

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **08:21**

Un procès au civil, cetes, mais pourquoi ? quelle est cette affaire ? Si vous nous en disiez un peu plus, s'il vous plaît. Merci.

Par **andre Farkas**, le **16/01/2009** à **18:26**

Bonjour

Je suis éditeur.

Deux personnes X et Y ont écrit un livre que j'ai publié. J'ai payé les droits de X qui avait fait sa part de travail. Je n'ai pas payé Y car j'estime qu'il n'a pas fait sa part de travail. A moi de présenter arguments et preuves devant le tribunal. C'est donc Y qui me fait un procès pour obtenir les droits qu'il prétend lui être dus.

Donc Y m'envoie par huissier une assignation devant le tribunal d'instance "en présence de X".

La suite vous la connaissez : informé par moi X, qui n'était au courant de rien, a envoyé une lettre recommandée A/R à l'avocat de Y, avec copie à moi, pour protester.

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **18:47**

Puisqu'il y a procédure judiciaire, vous rappelez que le juge tranchera en son temps, et que vous, vous ne prenez aucune décision.